

**ARRETE N°A2024\_081**

**Modification momentanée de la circulation et interdiction du stationnement sur l'Avenue Carnot**

**LE MAIRE DE BONDY,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1,

VU le code de la route et notamment les articles R. 417-10 et R. 411-25,

VU le Règlement de Voirie Communale adopté par le Conseil Municipal le 14 décembre 2017,

VU la demande formulée par l'entreprise FIDESS afin d'autoriser le stationnement d'un véhicule pendant une opération de déménagement au n°41 Avenue Carnot sur la piste cyclable,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Le samedi 24 mars 2024, le stationnement d'un véhicule sera autorisé Avenue Carnot au droit du n°41, sur la piste cyclable.

**ARTICLE 2** : Le cheminement des piétons sera maintenu en permanence, sur trottoir en toute sécurité.

**ARTICLE 3** : Les pré signalisations et signalisations de cet arrêté seront mises en place par les soins de la Ville.

**ARTICLE 4** : En vertu du Règlement de Voirie Communale, le tarif d'occupation du Domaine Public sera perçu par la trésorerie au profit de la Ville de Bondy.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Commissaire de la Police Nationale et Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Bondy, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

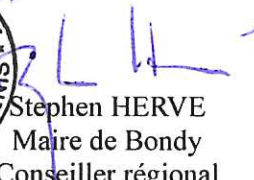
- Monsieur le Commissaire de Police Nationale,
- Monsieur le Capitaine commandant la 14ème Compagnie de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
- Monsieur CHARRIER, chef de service de la Police Municipale de Bondy
- Monsieur le Directeur de la Société FIDESS 5 rue des entrepreneurs 78420-CARRIÈRES SUR SEINE
- Monsieur le Directeur de la Prévention et de la Valorisation des Déchets – Etablissement Public de Territoire EST ENSEMBLE - 100, rue Gaston Roussel – 93230 ROMAINVILLE,
- Monsieur le Directeur de la Société SAMSIC PROPLETE URBAINE – LEGRIX – Impasse des Marais - 94000 CRETEIL,



- Madame BASTIEN – Directrice Pôle Espaces Publics et de l’Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur LUTZ – Pôle Espaces Publics et de l’Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur BELLAOUEDJ – Pôle Espaces Publics et de l’Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur BELHOUCINE – Pôle Espaces Publics et de l’Environnement de la Mairie de Bondy.

Fait en Mairie à Bondy, le 5 mars 2024



  
Stephen HERVE  
Maire de Bondy  
Conseiller régional